

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022041

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/03/2022

Objet : COMMUNICATION BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT EN COURS

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 30/03/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-041 Communication bilan des AC PC en cours.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220330-2022041-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2022



COMMUNICATION N° 2022-041

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	23
QUORUM	9

SÉANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt et un mars à dix heures et cinq minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 3 mars 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, LAFFONT Didier, LAURENTIES Céline, LAMANT Sophie, BOUCHE Joël, ITIER Alain, GILLON Christophe, CAZALOT Christian

Etaient excusés : SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, STORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Jonhny, SERVAT Jacques, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : COMMUNICATION - BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT EN COURS (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) permet de lancer les opérations d'investissement dont les crédits de paiement s'étalent sur plusieurs années, sans gonfler artificiellement les masses budgétaires de chaque exercice par des ouvertures de crédits qui ne seront pas consommées.

En complément des annexes budgétaires jointes au compte administratif 2021 et conformément au règlement budgétaire et financier, la situation au 31/12/2021 des autorisations de programme et des crédits de paiement en cours d'exécution vous est communiquée.

Les autorisations de programme non clôturées au 31/12/2021, ainsi que les crédits de paiement afférents ont fait l'objet d'une actualisation lors du vote du budget primitif 2022.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Par délibération n°2021/032 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021, une autorisation de programme a été votée pour NexSIS – système d'information et de commandement unifié des services de secours et de la sécurité civile, pour un montant de 700 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2021	- €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	700 000,00 €
TOTAL	700 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE GRENADE

Par délibération n°2021/030 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Grenade, pour un montant de 1 700 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2021	3 012,00 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	1 696 988,00 €
TOTAL	1 700 000,00 €

RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE LOUGNON

Par délibération n°2021/029 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021, une autorisation de programme a été votée pour la restructuration, démolition partielle et extension du centre d'incendie et de secours de Toulouse Lougnon, pour un montant de 5 935 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2021	1 908,00 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	5 933 092,00 €
TOTAL	5 935 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-LYS

Par délibération n°2019/048 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Lys, pour un montant de 2 272 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2019	46 088,58 €
Compte administratif 2020	63 402,56 €
Compte administratif 2021	866 539,99 €
Compte administratif 2021 avances sur marchés	132 372,63 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	1 163 596,24 €
TOTAL	2 272 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-JORY

Par délibération n°2019/049 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Jory, pour un

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

montant de 2 407 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2019	26 900,88 €
Compte administratif 2020	98 920,67 €
Compte administratif 2021	1 887,20 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	2 279 291,25 €
TOTAL	2 407 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE ATLANTA

Par délibération n°2019/047 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Atlanta, pour un montant de 6 255 000 €.

Par délibération n°2020/039 du conseil d'administration en date du 12 mars 2020, une modification de l'AP/CP relative à la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Atlanta a été votée, afin de prendre en compte les surcoûts liés à la décision d'implanter des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 129 000 €.

Le coût total de l'opération est estimé à 6 384 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2019	159 127,95 €
Compte administratif 2020	162 127,43 €
Compte administratif 2021	2 459 037,02 €
Compte administratif 2021 avances sur marchés	341 744,97 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	3 261 962,63 €
TOTAL	6 384 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE CARSALADE

Par délibération n°2019/050 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Carsalade, pour un montant de 6 268 000 €.

Par délibération n°2021/031 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021, une modification de l'AP/CP relative à la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Carsalade a été votée, afin d'intégrer des travaux de voirie de sortie et des prestations complémentaires demandées (logiciel de gestion du bâtiment, vidéo-surveillance et matériels divers).

Le coût total de l'opération est estimé à 6 418 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2019	143 526,40 €
Compte administratif 2020	97 260,41 €
Compte administratif 2021	1 859 759,91 €
Compte administratif 2021 avances sur marchés	334 123,39 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	3 983 32,39 €
TOTAL	6 418 000,00 €

CONSTRUCTION DU GROUPEMENT NORD EST

Par délibération n°2019/051 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du groupement nord-est, pour un montant de 735 000 €.

Par délibération n°2020/040 du conseil d'administration en date du 12 mars 2020, une modification de l'AP/CP relative à la construction des bureaux du groupement Nord-Est a été votée, afin de prendre en

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

compte les surcoûts des nouvelles règles d'urbanisme s'appliquant sur la commune de Ramonville Saint-Agne pour un montant de 640 000 €, soit un montant total de 1 375 000 €.

La subvention dans le cadre de l'appel à projet « Nowatt » de la région Occitanie était estimée à 350 000 €.

Le coût global de l'opération était donc estimé à 1 025 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2019	12 925,85 €
Compte administratif 2020	28 754,85 €
Compte administratif 2021	22 549,48 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	1 310 769,82 €
TOTAL DEPENSES	1 375 000,00 €
Crédits en recettes : solde disponible au 31/12/2021	350 000,00 €

Depuis il a été décidé d'abandonner ce projet et de localiser le « groupement nord est » au centre de secours de Rouffiac.

En conséquence la clôture de cette autorisation de programme sera proposée au cours de cette séance.

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PARC DES EXPOSITIONS D'AUSSONNE

Par délibération n°2018/052 du conseil d'administration en date du 29 mars 2018, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours du parc des expositions, pour un montant de 7 269 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	120 839,09 €
Compte administratif 2019	865 914,76 €
Compte administratif 2019 avances sur marchés	322 457,44 €
Compte administratif 2020	2 224 199,11 €
Compte administratif 2021	3 165 531,73 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	57 057,87 €
TOTAL	7 269 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE DELRIEU

Par délibération n°2018/053 du conseil d'administration en date du 29 mars 2018, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours Toulouse Delrieu, pour un montant de 6 094 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	120 851,09 €
Compte administratif 2019	217 297,50 €
Compte administratif 2020	1 656 103,22 €
Compte administratif 2020 avances sur marchés	200 971,39 €
Compte administratif 2021	3 686 199,11 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	212 577,69 €
TOTAL	6 094 000,00 €

RENOVATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RIEUMES

Par délibération n°2012/0012 du conseil d'administration en date du 27 février 2012, modifiée par les

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

délibérations n°2013/0065 du 23 mai 2013 et n°2015/025 du 12 février 2015, l'autorisation de programme a été votée pour la rénovation du centre d'incendie et de secours de Fleumes, pour un montant de 1 050 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2013	2 051,14 €
Compte administratif 2014	49 863,68 €
Compte administratif 2015	791 568,53 €
Compte administratif 2015 avances sur marchés	18 883,23 €
Compte administratif 2016	146 586,43 €
Compte administratif 2017	2 018,53 €
Compte administratif 2018	- €
Compte administratif 2019	- €
Compte administratif 2020	- €
Compte administratif 2021	- €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	39 028,46 €
TOTAL	1 050 000,00 €

Par précaution, un contentieux étant en cours sur ce programme, les crédits disponibles au 31/12/2021 hors restes à réaliser feront l'objet d'une réinscription au budget primitif 2022, hors programme.

AMÉNAGEMENT DU CIS DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Par délibération n°2014/0040 du conseil d'administration n°2014/0040 en date du 20 mars 2014, une autorisation de programme a été votée pour l'aménagement du centre d'incendie et de secours de Villefranche de Lauragais, pour un montant de 2 300 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2014	9 120,00 €
Compte administratif 2015	- €
Compte administratif 2016	14 751,04 €
Compte administratif 2017	141 135,66 €
Compte administratif 2018	350 446,66 €
Compte administratif 2018 avances sur marchés	19 58,16 €
Compte administratif 2019	1 398 672,91 €
Compte administratif 2020	56 562,47 €
Compte administratif 2021	- €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	309 553,10 €
TOTAL	2 300 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BOULOGNE SUR GESSE

Par délibération n°2014/0040 du conseil d'administration en date du 20 mars 2014, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Boulogne sur Gesse, pour un montant de 1 400 000 €. L'enveloppe globale a été augmentée de 50 000 € après consultation des entreprises. Le montant de l'AP/CP a été porté à 1 450 000 € par délibération n°2017/077 du 15 mai 2017 puis à 1 460 000€ par délibération n°2019/080 du 24 juin 2019 afin de permettre de régler le solde des marchés de travaux.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2014	- €
Compte administratif 2015	35 694,88 €
Compte administratif 2016	50 045,23 €

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Compte administratif 2017	22 020,00 €
Compte administratif 2017 avances sur marchés	3 510,00 €
Compte administratif 2018	1 178 474,96 €
Compte administratif 2019	154 005,86 €
Compte administratif 2020	3 695,57 €
Compte administratif 2021	10 117,70 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2021	2 435,75 €
TOTAL	1 460 000,00 €

ENTENDU le rapport du président,

Les membres du bureau du conseil d'administration,

PRENENT ACTE de cette communication.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,



Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.